European University Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

L'émigration au féminin : tendances récentes au Maroc

Mohamed Khachani

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2009/26
Module Démographique et É conomique

Projet de coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes

Co-financé par l' Institut universitaire européen et l'Union européenne (Programme AENEAS)

CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – module démographique et économique

CARIM-AS 2009/26

Mohamed Khachani
Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations
et Université Mohammed V- Rabat

L'émigration au féminin : tendances récentes au Maroc

© 2009, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que
pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite
sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.
Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : forinfo@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme
reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/
http://www.carim.org/Publications/
http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – «*coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes*» – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par «la région» dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions entre académiques ;
- Réunions entre expert et décideurs politiques ;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet : www.carim.org

Pour plus d'information
Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration
Robert Schuman Centre for Advanced Studies
European University Institute (EUI)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italy
Tel: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 762
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

http://www.eui.eu/RSCAS/

Résumé

Par rapport aux autres pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, le Maroc se démarque par l'importance de sa migration féminine. A partir principalement de la deuxième moitié de la décennie 1980, les femmes émigrent de plus en plus en leur qualité d'entités économiques autonomes et non à la charge des migrants de sexe masculin.

De nos jours, cette migration prend plusieurs formes dont les plus connues sont le regroupement familial, la migration des services (*care drain*, services domestiques, loisirs, etc.) et la migration temporaire/saisonnière (agriculture).

Les nouvelles destinations ciblées par les femmes migrantes marocaines sont l'Italie et l'Espagne en Europe et la Libye et les pays du Golfe dans le monde arabe. La féminisation des flux migratoires est appelée à s'intensifier suite à la féminisation croissante de la population active et du chômage qui touche relativement plus les femmes que les hommes.

Abstract

Morocco stands out in the Southern and Eastern Mediterranean area for the increasing feminisation of its emigration. Indeed, since the second half of the 1980s, women have emigrated autonomously as economic emigrants rather than as 'tied movers' depending on their male counterparts.

Today, many forms of female migration coexist. The classic form is family reunion and formation. The commonest among recent waves of female migration is migration for services (care drain, domestic work, leisure, etc.) and temporary/seasonal migration (agriculture).

The new countries of destination for Moroccan female migration are Italy and Spain, in Europe, and Libya and the Gulf countries in the Arab region. Moreover, female emigration is supposed to increase with female labour force participation a fact linked to higher female exposure to unemployment.

Introduction

La tendance à la féminisation de la migration est un phénomène mondial. Selon les Nations unies, les femmes représentent près de la moitié des 200 millions de personnes vivant dans d'autres pays que celui d'origine (48,6%). Toutefois et jusqu'au début des années 1980, les recherches sur les migrations féminines sont restées peu développées. L'approche classique du phénomène migratoire partait de l'idée qu'une migration est déclenchée essentiellement pour des raisons économiques. Comme on imputait l'activité économique aux hommes, ceci a contribué à rendre invisibles les femmes migrantes.

Il a fallu attendre les années 1980 pour que la notion de « féminisation » des migrations surgisse dans le champ de la recherche, mais en conformité avec la conception des femmes comme sujets passifs. Les migrantes étaient perçues dans une mobilité dépendante de celle des hommes. Les femmes qui suivent leurs époux subissaient, en quelque sorte, la migration. Dans cette conception, la visibilité des femmes est circonscrite à leur statut de membres de la famille, occupées dans la sphère domestique à l'éducation des enfants. Les hommes étant considérés comme pourvoyeurs principaux des ressources en dehors du ménage.

De nos jours, les femmes continuent d'émigrer comme dans le passé « à la remorque du mari », mais, parallèlement, de plus en plus de femmes émigrent à titre autonome et constituent parfois la locomotive du fait migratoire.[1] A cet égard, le Maroc se démarque des autres pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (SEM) par l'importance de sa migration féminine. Cette féminisation s'inscrit dans un processus historique qui a pris de l'importance avec l'arrêt de la migration individuelle légale à partir de 1973/1974. De nos jours, cette migration prend plusieurs formes : regroupement familial, migration temporaire, migration des services (care drain, services domestiques, loisirs, etc.).

Les statistiques disponibles sur la femme marocaine immigrée dans l'espace économique sont relativement rares et quand elles existent dans certains pays d'accueil, elles sont souvent incomplètes, imprécises ou fragmentaires. De même, il existe peu d'enquêtes qualitatives sur la question.

En dépit de l'intérêt porté à la question féminine à partir des années 1980, la femme est restée fondamentalement l'acteur culturel de l'immigration et l'homme l'acteur économique.

1. Les flux migratoires féminins

Globalement, on peut distinguer trois phases dans l'émigration féminine marocaine :

i. La première phase : celle des années 1960 et du début des années 1970 intéresse essentiellement la population masculine. Dans ce flux d'émigration économique, la femme marocaine était très peu présente même comme accompagnatrice de l'homme.

ii. La deuxième phase voit l'arrivée de la femme marocaine dans les pays d'accueil dans le cadre du regroupement familial. Ce cycle migratoire avait démarré pendant les années 1970. Les femmes migraient très rarement seules à l'époque.

   Prévu par les conventions bilatérales de main d'œuvre, le regroupement familial a été autorisé en vertu du principe selon lequel « la famille offre un cercle protecteur qui favorise l'adaptation socioculturelle de l'immigré et garantit sa solvabilité économique".[2]

   Par son ampleur ce processus qui a bénéficié surtout aux migrants anciennement installés en Europe, a changé la finalité du projet migratoire qui de provisoire devient définitif. Il a par ailleurs complètement transformé les structures par âge et par sexe de la population étrangère

[1] A. BELGUENDOUZ, "L'ahrig du Maroc, l'Espagne et l'UE : plus d'Europe sécuritaire", 2002 Rabat, Maroc.

[2] ADRI : L'insertion socio- professionnelle des femmes d'origine étrangère. Savoir et Perspectives. Juin, 1994. Page 81.

dans les différents pays d'accueil. Plus précisément, il a engendré un rajeunissement et, surtout, une féminisation de la population immigrée en Europe.

Ce processus engendre une implication certes timide mais soutenue de la femme marocaine dans le marché du travail. Dans cette vague d'émigration, on retrouve globalement deux catégories de femmes. D'une part, le groupe de femmes, en général, d'origine rurale, qui continuent à vivre comme au pays, en se conformant à la division sexuelle du travail et à la distribution des rôles et des tâches comme elle découlent de l'organisation familiale de la société d'origine. Elles s'occupent ainsi, la plupart du temps, du foyer et des enfants. D'autre part, il y a le groupe de femmes qui, même sans expérience professionnelle, ont commencé à travailler après être restées inactives pendant un certain temps. Elles le font par nécessité ou par imitation du modèle véhiculé dans la société d'accueil.

Ce phénomène a été très important dans certains pays comme la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et la France où, par exemple, la part des effectifs féminins dans la population totale d'origine marocaine est passée de 26,7% en 1975 à 39% en 1982. Par contre, la féminisation des flux migratoires est restée, au départ, marginale dans d'autres pays d'immigration récente comme l'Espagne et l'Italie avant de devenir progressivement une nouvelle forme d'émigration vers ces pays.[3]

iii. La troisième phase de l'émigration féminine est marquée par une nouvelle tendance des flux migratoires. A partir, principalement, de la deuxième moitié de la décennie 1980, les femmes émigrent de plus en plus en leur qualité d'entités économiques autonomes et non comme des dépendantes des hommes. Cette migration féminine autonome est le fait de femmes surtout célibataires. Mais parfois des femmes mariées, avec ou sans enfants, et des femmes divorcées tentent également cette expérience, à la recherche d'un emploi leur permettant d'améliorer leur niveau de vie. Cette mobilité se fait aussi bien par des moyens légaux qu'à travers des réseaux de migration irrégulière. En effet, de nos jours, rares sont les *pateras* interceptées par les gardes de côtes espagnols qui ne comptent pas des femmes parmi ses « aventuriers ».[4]

2. les destinations récentes privilégiées

Les nouvelles destinations ciblées par les femmes migrantes marocaines sont l'Italie et l'Espagne en Europe et la Libye et les pays du Golfe dans le monde arabe. Les données disponibles pour l'Italie montrent l'importance croissante de la féminisation de l'émigration marocaine comparée aux autres pays du Maghreb.

Tableau 1. Permis de séjour délivrés aux femmes maghrébines en Italie, 1992-2002

Nationalité \ Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2002
Algériennes	540	484	517	612	681	916	1043	1211	2039
Marocaines	8180	8844	12010	14641	17660	23722	27960	34349	54.140
Tunisiennes	3733	3117	3783	4346	5193	6866	7829	8827	12.814
Total	12453	12445	16310	19599	23534	31504	36832	44387	68.993

Source : Statistiques du Ministère de l'Intérieur du Maroc

[3] En Espagne, par exemple, on dénombre 158.060 immigrés qui ont obtenu la résidence via ce procédé au cours des cinq années (1999-2004), dont 35.755 ressortissants marocains. Les Marocains viennent ainsi en tête des bénéficiaires, suivis des Equatoriens, des Colombiens, des Chinois et des Péruviens. Tournant au ralenti, avec pas plus de 7 autorisations concédées en 2000, ce nombre est passé à 13.810 en 2002. En 2004, ce sont 103.998 immigrés qui ont pu obtenir le permis de résidence grâce à ce procédé. Un chiffre appelé à augmenter davantage durant les prochaines années. (Source : quotidien marocain « Aujourd'hui le Maroc » du 31-03-2005).

[4] Déjà en 1999, le journal espagnol ABC du 23 juin de la même année, rapporte le cas d'une *patera* (barque en espagnole souvent utilisé dans la presse comme tel) interceptée par la garde civile espagnole avec à bord 15 femmes près des côtes marocaines non loin de Ceuta.

CARIM-AS No.2009/26 © 2009 EUI, RSCAS

Entre 1992 et 2002, l'effectif des migrantes marocaines a été multiplié par plus de 6,6 fois représentant plus de 78% de l'effectif des femmes maghrébines en Italie. Des données plus récentes disponibles pour l'Espagne entre 1998 et 2005 permettent d'apprécier l'évolution de cette population féminine.

Tableau 2. Evolution de la population étrangère féminine en Espagne par nationalité, 1998-2005

Pays	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	Effectif de la population féminine étrangère							
Algérie	1.380	1.943	2.837	4.025	5.857	7.851	9.132	11.145
Egypte	233	259	279	328	410	495	497	584
Maroc	39.790	48.287	63.364	79.940	101.307	123.548	141.873	170.498
Tunisie	136	146	173	213	284	341	359	436
Total des étrangers	314.824	369.619	452.413	653.820	929.767	1.249.418	1.428.603	1.738.576
	Pourcentage des femmes dans la population étrangère selon la nationalité							
Algérie	23,3	25,4	26,4	22,0	20,3	21,6	23,2	24,1
Egypte	29,2	28,4	27,5	25,7	24,1	23,6	23,9	23,4
Maroc	35,8	36,3	36,6	34,2	32,9	32,6	33,7	33,3
Tunisie	25,8	26,5	26,0	26,2	26,3	26,3	27,3	27,8
Total des étrangers	49,4	49,4	49,0	47,7	47,0	46,9	47,1	46,6

Source : Institut National Espagnol de la Statistique (INE, Espagne), 2005.

En dépit d'une tendance soutenue de la croissance en valeur absolue du nombre des migrantes, ces données font ressortir des mouvements alternés de baisse et hausse de la proportion des femmes (taux de féminité) presque pour toutes les nationalités entre 1998 et 2005. Ceci s'explique par l'explosion de la migration masculine dans ce pays ces dernières années et l'émergence de l'Espagne comme principal pôle d'attraction pour les migrants dans l'espace européen.[5]

La troisième principale destination des migrantes marocaines sont les pays pétroliers : pays du Golfe et la Libye. Dans ces pays, la faiblesse relative du taux de féminisation par rapport au taux mondial s'explique par les contraintes liées à la migration féminine dans ces pays conservateurs et la concentration de ces migrantes essentiellement dans le secteur des services et principalement les services domestiques. Toutefois, les femmes marocaines sont fortement représentées dans cette migration féminine.

L'enquête effectuée par nos soins dans ces pays (Khachani, 2008a) n'a pas permis d'avoir une répartition par sexe de l'effectif des migrants sauf pour les Emirats Arabes Unis où, sur la base d'informations recueillies auprès de l'ambassade du Maroc et des estimations recueillies localement, on peut estimer que seuls 30% de migrants marocains seraient de sexe masculin et 70% de sexe féminin dont la moitié opèrent dans les services nocturnes et de loisirs.[6] Ces migrantes sont assez souvent victimes de réseaux mafieux. Les efforts déployés par les services de police de l'aéroport Mohammed V de Casablanca pour contrôler ce trafic sont détournés par le recours à des itinéraires

[5] En effet, si en 2006, la hausse du nombre d'immigrés est estimée par Eurostat (Office statistique des Communautés Européennes) dans les pays de l'UE à 1.422.600, quasi la moitié (636.000, soit 44,7%) de ce solde migratoire global revient seulement à l'Espagne. Ce chiffre confire celui de 2005 : 652.300 migrants avec la régularisation massive de migrants irréguliers opérée par le gouvernement socialiste de J. L. R. Zapatero.

[6] Une des plus célèbres boites de nuit de Doubaï est tenue par un marocain : 90% des filles qui y travaillent sont marocaines.

insoupçonnés, tels que le passage par Tunis, Damas ou Istanbul qui sont des destinations qui ne requièrent pas de visas.

Force est de constater que la migration vers les pays du Golfe présente certaines spécificités :

- elle concerne une population qui vit dans un contexte socio-économique particulier ;
- elle est astreinte à des normes juridiques particulières s'inspirant des traditions locales, sans rapport avec les normes universelles (l'institution de la *kafala*, l'absence d'une législation moderne de travail,…) ;
- elle est confrontée, par conséquent, à des problèmes particuliers.

Quelque soit la destination, ces flux migratoires empruntent assez souvent des voies illégales, d'où l'intérêt d'établir des programmes de coopération en matière de gestion de la migration légale. L'Espagne se démarque à cet égard par une coopération très fructueuse avec le Maroc.

3. De nouvelles formules de migration féminine légale : les conventions signées avec des organismes espagnols

Les migrantes comme les migrants sont très nombreux à être de plus en plus exposés à l'exploitation et aux mauvais traitements que leur font subir les passeurs et les trafiquants. Ainsi, le voyage se termine parfois dans des conditions dramatiques soit par le naufrage dans le détroit de Gibraltar ou dans l'Océan atlantique au large des Îles Canaries, soit encore en captivité auprès de la Guardia Civil espagnole.

La coopération internationale peut jouer un rôle crucial en protégeant les individus contre ces maux. L'Union Européenne et ses partenaires africains réfléchissent actuellement à des formules de migration légale comme alternative à l'émigration irrégulière (Khachani, 2008b). C'est dans ce cadre que s'inscrit la Convention cadre de partenariat signé entre l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) du Maroc et la Commune de Cartaya, entrée en vigueur en juillet 2006.[7] Selon les termes de cette convention, l'ANAPEC sera chargée notamment de :

- assurer la diffusion des besoins en recrutement des employeurs et associations professionnels ayant souscrits au projet AENEAS dans le réseau des agences de l'ANAPEC ;
- effectuer la présélection des candidats sur la base des critères validés par les employeurs espagnols.

La commune de Cartaya « assurera la promotion de l'ANAPEC en Espagne à travers les conventions et forums », elle communiquera « aux autorités espagnoles compétentes dans le domaine migratoire les besoins en recrutement des employeurs espagnols, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'Accord de main d'œuvre signé le 25 juillet 2001 entre le Maroc et l'Espagne.

Cette convention est conclue pour une année renouvelable par tacite reconduction. Elle a permis le recrutement de 1.200 ouvrières en 2005, 9.905 en 2007 et avait prévu un recrutement de 12.000 femmes en 2008. Les migrantes travaillent trois mois à la collecte des fraises contre un salaire de 32,45 Euros par jour, le logement étant assuré par l'employeur. Les femmes doivent, selon les termes du contrat, impérativement revenir au Maroc.

Les critères de sélection obéissent à des normes strictes. Les candidates doivent avoir moins de quarante ans, être mères de familles et obtenir l'autorisation de leurs époux.

Cette formule de la migration saisonnière qui concerne les deux sexes a suscité l'intérêt d'autres pays. Ainsi, des demandes de main d'œuvre ont été faites par l'Italie, le Canada, la Grèce et le Portugal.

[7] Ce projet identifié comme ANEAS - CARTAYA approuvé par l'Union Européenne, se dénomme officiellement « Programme de Gestion Intégrale de l'Immigration Saisonnière ».

CARIM-AS No.2009/26 © 2009 EUI, RSCAS

4. Déterminant de l'émigration féminine

Si l'émigration dans le cadre du regroupement familial avait des causes essentiellement culturelles et sociales, l'émigration féminine autonome a des causes fondamentalement économiques. La crise qui a frappé l'économie marocaine à partir de la fin des années 1970 et qui a entrainé des disfonctionnements qui se sont intensifiés à partir du début de la décennie 1980 représentent le cadre global de cette crise. Les mesures prises dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel ont permis de réaliser certaines performances au niveau des équilibres financiers, mais leur impact social sur l'emploi en général et l'emploi des femmes en particulier a été très négatif. Les femmes sont plus affectées par le chômage à cause de leur statut socio-économique qui les place invariablement dans les groupes les plus vulnérables de la population.

L'extension du chômage demeure donc la principale cause d'émigration féminine dans cette 3ème phase. La plupart de ces femmes sont pauvres, peu éduquées et souvent issues du milieu périurbain. Le facteur principal qui explique leur vulnérabilité est la détresse économique dans laquelle vivent leurs familles. Les femmes diplômées ou à statut économique plus élevé sont relativement rares.

L'analyse de la population active fait ressortir plus de participation de la femme à l'offre globale de l'emploi. En effet, le taux de féminisation de la population active est passé de 19,7% en 1982 à 27,6% en 2007. Cette remarquable évolution est le produit de l'ouverture enregistrée au Maroc en matière des droits des femmes. Mais cette féminisation prononcée butte contre un certain nombre d'obstacles. Les femmes sont encore victimes de discrimination en matière d'emploi en particulier en milieu urbain.

Tableau N°3 Les indicateurs du chômage selon le milieu de résidence, 2008

Indicateurs \ Milieu de résidence	***Rural***	***Urbain***	***Ensemble***
Population active an chômage (en milliers)	206	886	1.092
Taux de féminisation de la population active en chômage (%)	14,3	30,3	27,3
Taux de chômage (%)	3,8	15,4	9,8
Taux de chômage selon le sexe (%)			
Masculin	4,8	13,9	9,8
Féminin	1,7	20,8	9,8

Direction de la Statistique (HCP, Maroc) : Activité, emploi, chômage. 2008

Mais l'incubation du projet d'émigrer est souvent enclenchée sous l'effet d'autres facteurs d'attraction dont on cite :

- l'image de réussite sociale qu'affichent les familles d'émigré(e)s restées au pays d'origine et les images véhiculées par les émigré(e)s eux-mêmes surtout pendant le retour au pays pendant leurs vacances annuelles ;
- la révolution de la communication permettant de faire, à travers les centaines de chaînes de télévisions, un voyage virtuel dans différentes régions du monde ;
- la multiplication des moyens de transport rendant plus facile l'accès aux destinations lointaines ; la proximité géographique de l'Europe ;
- l'existence dans les pays destination d'une demande de travail spécifique répondant pour des raisons de coût et de flexibilité aux besoins d'un marché secondaire, caractérisé par des emplois précaires et/ou socialement indésirables pour les populations autochtones.

Vers les pays du Golfe, les motivations de la migration féminine sont en général les mêmes, mais avec certaines spécificités. La fermeture des frontières en Europe, l'appartenance à la sphère culturelle

arabo-musulmane (langue, religion, traditions…) et les opportunités d'emploi offertes (travaux domestiques, coiffure, nursing, hôtellerie, etc.) constituent les principaux facteurs d'appel.

Autant de facteurs qui ont engendré une forte propension à émigrer de la femme marocaine et une mutation dans la réaction sociale à l'égard du phénomène. Selon une enquête réalisée au Maroc, le projet migratoire de la femme, même célibataire, est approuvé ou toléré à la fois par deux échantillons distincts sélectionnés auprès de migrants actuels et des non migrants. L'approbation était à hauteur respectivement de 53,3% et 24,8% en milieu rural et 53,6% et 43,3% en milieu urbain (INSEA, 2000).

5. Les secteurs d'activité des femmes migrantes

Cette demande de travail émane principalement de certains secteurs comme les services et l'agriculture. La croissance remarquable de ces secteurs a engendré une offre considérable d'emplois à durée déterminée, flexibles, généralement peu qualifiés, et donc non désirés par les femmes autochtones, à laquelle l'immigration offre une réponse adéquate. Ces emplois sont situés en dehors de l'échelle de la promotion sociale et donc sans attraits pour les autochtones. Mais les femmes marocaines immigrées en Europe investissent également les activités indépendantes, essentiellement dans le secteur informel mais dans une proportion moindre que les hommes.

Le secteur d'activité qui absorbe le plus de main d'œuvre féminine, qu'elles soient immigrées autonomes ou arrivées dans le cadre du regroupement familial est sans doute le tertiaire. Les salariées sont en grande majorité recrutées dans les emplois de service : commerce, restauration, travaux de nettoyage et surtout les services domestiques (femmes de ménage, cuisinières, gardiennage d'enfants ou de personnes âgées, etc.).

En Espagne, l'importance du travail domestique surtout dans les grandes villes s'explique, comme le note Pablo Pumares, par l'essor que connaît la classe moyenne en Espagne à partir de la décennie 1980. L'extension du modèle "couple moderne avec enfants" accule les conjoints qui travaillent à faire appel à des employées de maison. Comme ces couples préfèrent que les domestiques résident avec eux et que les Espagnoles "répugnent" cette condition, cela convient mieux, par exemple, aux migrantes du Sud comme les Marocaines qui économisent ainsi les dépenses du loyer (Pumares, 1995).

En Italie, on retrouve la même situation. Depuis 1990, les visas d'entrée en Italie pour motif de travail sont octroyés quasi exclusivement à celles qu'on appelle les "collaboratrices domestiques".

Une autre forme d'emplois signalée en France et qui échappe à la réglementation est la sous-traitance. Dans ce pays, la demande de main d'œuvre féminine augmente notamment dans les entreprises de nettoyage industriel. L'interdiction d'employer des étrangères dans le secteur public est contournée par la solution de la sous-traitance qui n'offre pas les mêmes prestations sociales aux femmes employées.

Enfin, une partie des femmes immigrées s'adonnent à la prostitution. Les médias rapportent de temps à autre des faits attestant de l'existence de réseaux de prostitution où sont impliquées des Marocaines.[8]

Dans les pays du Golfe, l'emploi des femmes immigrées marocaines est relativement important. Elles enregistrent une forte présence dans les services domestiques (nurses, femmes de ménage, etc.). Mais, il est fréquent que les emplois occupés ne correspondent pas à l'activité indiquée dans le contrat et assez souvent ces femmes sont victimes de réseaux de prostitution. Cette importance de l'emploi féminin dans le tertiaire s'explique par plusieurs les facteurs.

[8] Quotidien marocain *Al Massae* du 11/09/2007 et, particulièrement, le numéro spécial de l'hebdomadaire marocain *Al Michaâl* N° 78 du 27 juin -3 juillet 2006.

CARIM-AS No.2009/26 © 2009 EUI, RSCAS

L'accès, après le « boom pétrolier », de larges couches de la population des pays du Golfe à des services tels ceux dispensés par les femmes de ménage, les gouvernantes, les nurses et les accompagnantes. Ces emplois sont exclusivement réservés aux femmes. L'interdiction faite aux femmes autochtones, dans les pays du Golfe, d'exercer certaines activités (particulièrement dans les services hôteliers).[9] Enfin, certaines fonctions, sans être interdites, sont sanctionnées socialement.

Par conséquent, les énormes besoins de main d'œuvre sont excessivement satisfaits par le recours à la main d'œuvre étrangère sans que des efforts particuliers soient faits pour recruter la force de travail féminine autochtone (Fargues, 1980).

Conclusion

Les flux migratoires marocains à destination des pays d'accueil sont appelés à connaître plus de mixité sous le poids de la féminisation croissante de la population active et du chômage.

La femme marocaine immigrée est devenue ainsi visible dans l'espace économique des pays d'accueil, cette actrice de l'immigration ne peut plus être figée dans une image qui évolue plus lentement que la réalité. Etudiée jusque là sous le prisme de la soumission à la communauté et résumée à des rôles visant à la reproduire « gardienne de la tradition », elle tente d'exister en tant qu'individu autonome et indépendante.

Si au départ, le travail de la femme marocaine immigrée était perçu comme une atteinte à l'intégrité du groupe, comme une transgression des codes de l'honneur, la situation a beaucoup changé entre temps. L'entrée en activité des femmes dans l'espace économique "constitue un phénomène irréversible qui a pour effet de rejeter dans la catégorie des clichés l'image de référence de la femme immigrée, mère de famille nombreuse et inactive" (Lebon, 1983).

[9] En Arabie Saoudite, par exemple, on estime que l'octroi du droit de conduire à la femme permettrait d'économiser 100.000 emplois occupés par des chauffeurs étrangers.

Bibliographie

ADRI, L'insertion socio-professionnelle des femmes d'origine étrangère. *Savoir et Perspectives*. Juin, 1994.

Barkallil, Nadira, « L'émigration des marocaines ou l'échange d'une précarité contre une autre précarité ». Colloque international *Mobilités féminines*. Laboratoire Méditerranéen de Sociologie, Aix-en-Provence. Tanger, 15-17 Novembre 2005.

Barkallil, Nadira, *La naissance et le développement du prolétariat féminin urbain*, 1900, Thèse, Faculté de Droit, Rabat-Agdal.

Barkallil, Nadira, « Les femmes au Maroc entre l'intégration et la marginalisation », Livre Blanc, 2005, GTZ, Rabat.

Belguendouz, Abdelkrim, *L'Ahrig du Maroc à l'Espagne et l'Union Européenne* , juin 2002 Boukili Impression Rabat.

Benradi, Malika, « De l'utilité de l'approche genre dans l'analyse du phénomène migratoire : le cas du travail domestique et du travail sexuel des femmes marocaines immigrées », Colloque sur *La situation des recherches sur Genre et Migration*s, Organisée par KVINFO (Danemark) et l'Université américaine du Liban Beyrouth, 14-16 Janvier 2008.

Benradi, Malika, « La mobilité des compétences féminines : vecteurs de changement et actrices du développement ». In Symposium organisé par l'Université de Joensuun Yliopisto sur le thème : *Diaspora scientifique et intellectuelle en Europe et la mobilité Sud-Nord des personnes hautement qualifiées*. 5-7 juin 2007.

Direction de la Statistique, « Analyse du profil et de la dynamique de la pauvreté ». Haut Commissariat au Plan, Rabat. 2008.

Direction de la Statistique, *Activité, emploi, chômage. Haut Commissariat au Plan Rabat.* 2008

Fargues, Philippe, *Réserve de main d'œuvre et rente pétrolière : étude démographique des migrations du travail vers les pays arabes du Golfe*, 1980, Beyrouth. CEMOC.

INSEA, *Les Marocains résidant à l'étranger, une enquête socio-économique*. 2000, Al Maarif Al Jadida. Rabat.

Lebon, A, « Les étrangères en France : une situation en voie de transformation rapide », *Migrants – Formation*, 1983, No. 54.

Khachani, Mohamed, « La migration marocaine dans le monde arabe : le cas des pays arabes pétroliers », *Marocains de l'Extérieur 2007*, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, Rabat, Maroc.

Khachani Mohamed, « Rapport introductif sur l'immigration légale : Pour une gestion concertée des flux migratoires euro-africains », Réunion d'experts sur *la Migration Légale* Préparatoire à la 2ème Conférence Ministérielle Euro- Africaine sur la Migration et le Développement. Rabat le 3-4 mars 2008.

Khachani, Mohamed, « Les femmes maghrébines dans l'espace économique des pays d'accueil », XXIVème Congrès Général de la Population organisé par l'Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population. Salvador, Brésil, 18-24 août 2001.

Pumares, Pablo, « Structure démographique et socio professionnelle/radiographie de la population marocaine immigrée régularisée en 1991 ». *L'Annuaire de l'émigration*, 1994, Afrique-Orient, Casablanca, Maroc.

Ramirez, Ángeles, "La valeur du travail : l'insertion dans le marché du travail des immigrées marocaines en Espagne", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 15, No. 2, 1999.